



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse régionale

Question écrite n° 16626

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la presse quotidienne régionale. La presse quotidienne régionale est un acteur essentiel de la diffusion de l'information locale et nationale. La France peut s'enorgueillir de compter un grand nombre de titres couvrant la totalité de son territoire. Mais, dans un marché publicitaire restreint, la presse quotidienne régionale rencontre d'importantes difficultés pour maintenir sa diffusion. Aussi, il lui demande les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir la presse quotidienne régionale et assurer sa pérennité.

Texte de la réponse

La presse quotidienne régionale contribue de manière essentielle à l'information locale et nationale des citoyens sur l'ensemble du territoire. Elle est toutefois dans une situation financière fragile, marquée par une baisse conjointe du lectorat et de ses recettes publicitaires. Pour l'aider à surmonter ces difficultés l'État met en oeuvre différents mécanismes. Certains visent exclusivement la presse quotidienne régionale, départementale et locale, telle l'aide aux quotidiens locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces, qui s'est élevée à 1,4 MEUR en 2008. D'autres aides concernent l'ensemble de la presse quotidienne mais soutiennent néanmoins fortement la presse quotidienne régionale. En 2007, le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale a ainsi contribué au financement de projets de modernisation de quotidiens régionaux à hauteur de 11,4 MEUR. De même, pour développer la diffusion de leurs titres, les éditeurs de la presse quotidienne régionale ont reçu 6,4 MEUR au titre de l'aide au portage. Les états généraux de la presse écrite ont été l'occasion, pour tous les acteurs concernés, de faire le point sur les enjeux et les difficultés du secteur. Les débats ont conduit à l'adoption de nombreuses mesures destinées à orienter et renforcer l'action des pouvoirs publics en faveur de la presse quotidienne. Plusieurs réformes annoncées le 23 janvier 2009 par le Président de la République sont d'ores et déjà engagées : le moratoire d'un an sur les accords presse-poste, le renforcement de l'aide directe au portage (passant de 8 MEUR à 70 MEUR), l'augmentation des dépenses de communication institutionnelle de l'État et des organismes publics placés sous sa responsabilité dans la presse, l'exonération partielle des charges patronales pour les porteurs de presse au niveau du SMIC, l'assouplissement des règles en matière de mécénat. Au total, à l'issue des états généraux de la presse écrite) l'État met en oeuvre un plan de 600 MEUR sur trois ans pour permettre à la presse, et en particulier à la presse quotidienne nationale et régionale qui éprouve le plus de difficultés, de sortir de la crise qu'elle traverse et de se développer.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16626

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1087

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5126